



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

Le 6 juin 2022

Convoqués :

Mme Gervaise ANDRE
Mme Marijke BOGAERT
Mme Evelyne COLLINET
M. Gilbert FAUQUEMBERGUE
M. Pierre LABERTRANDE
M. Frédéric MINASSE
M. Christophe VALLET
Mme Dominique WEBER

Invités :

M. le Maire d'AULT
M. Le Maire de SAINT-QUENTIN-LAMOTTE
M. le Percepteur d'AULT
M. Alexandre DESICY

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 6 juin 2022
DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DU BOIS-DE-CISE**

Étaient présents :

Mme Marijke BOGAERT,
Mme Evelyne COLLINET,
M. Gilbert FAUQUEMBERGUE,
M. Frédéric MINASSE,
M. Christophe VALLET,
Mme Gervaise André,

7 propriétaires du Bois de Cise étaient présents

Étaient excusés :

M. Pierre LABERTRANDE qui donne pouvoir à M. Christophe VALLET,
Mme Dominique WEBER qui donne pouvoir à Gilbert FAUQUEMBERGUE
M. le maire d'AULT,
M. Le Maire de SAINT-QUENTIN-LAMOTTE.
M. le Percepteur d'AULT,
M. Alexandre DESICY.

En ouverture de réunion, M. Vallet informe le conseil syndical :

De la démission de M Frédéric Van Paemelen. Cette décision est regrettée par l'ensemble des syndics, mais ils en prennent acte.

Lecture de l'ordre du jour :

-Couverture boisée : décisions sur les conditions de replantation d'arbres après abattages.
-Point sur les abattages et demandes des propriétaires pour l'expertise de leurs arbres.
-Pouvoir à donner au président à effet d'agir contre le propriétaire de la parcelle AL120 route du vieux chêne à Ault devant le tribunal de proximité d'Abbeville en réparation du préjudice de l'Association Syndical Autorisé du Bois de Cise et injonction sous astreinte de replanter des arbres de hautes tiges suite à l'abattage de 17 arbres de hautes tiges sans demande et sans autorisations.

B.P.20020 - 80460 AULT

(Établissement public à caractère administratif - Arrêté préfectoral du 5 janvier 2012)
boisdeciseasa@gmail.com – asaboisdecise.blogspot.com



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

- Point sur l'avancement du projet de classement du Bois de Cise
- Questions diverses.

Point 1 : Approbation du dernier compte rendu du conseil syndical en date du_19 mars 2022.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Point 2 : Le président rappelle les règles édictées dans le cahier des charges de l'Asa.

En zone blanche l'autorisation est donnée par l'ASA, après passage d'un expert forestier.

En zone protégée, après le passage d'un expert forestier, l'autorisation est accordée Par Monsieur le maire de la ville d'Ault.

Sauf en cas d'urgence et de danger pour les personnes et les biens.

Cette autorisation est valable 6 mois.

Dans tous les cas un abattage égal un replantage d'un arbre de haute tige d'une espèce valide au Bois de Cise.

Pour 8 syndicats.

Actuellement le président recherche un expert forestier.

Point 3 :

Le président présente les informations quant à l'abattage d'arbres dans la parcelle AL 120. 17 arbres démontés Le tout constaté par un huissier de justice le 24 mai 2022.

Le propriétaire précise, que 13 l'ont été par ENEDIS en mesure de protection de la ligne HTA alimentant le Hameau du Bois de Cise et 4 avec une autorisation ancienne accordée par l'ancien bureau de l'ASA.

Le président demande au bureau de lui accorder un mandat pour intervenir auprès du tribunal de proximité d'Abbeville.

3 syndicats sont pour et 5 sont contre.

Ils proposent d'abord de réaliser une médiation avec le propriétaire et d'obtenir un engagement de sa part de replantation de 17 arbres de hautes tiges dans un délai de 6 mois.

Point 4 :

En ce qui concerne le classement du Bois de Cise, le président confirme qu'un dossier est en cours de réalisation et qu'il sera présenté lors de la fin de la mise en forme.

Les syndicats souhaitent participer à son élaboration, plutôt que travailler sur un produit fini.



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

Point 5 :

-Un bac à marée, destiné à recueillir les déchets relevés sur l'estran par les visiteurs sera installé sur la descente à la mer.

-Le président propose de remplacer certaines poubelles plastiques par de poubelles plus en harmonie avec le site du Bois de Cise.

-Les syndics demandent au président d'intervenir auprès de Monsieur le Maire quant au respect de la convention de mutualisation, en effet les propriétaires se plaignent de l'absence d'entretien des sentiers et chemins.

-Il reste un sujet qu'il conviendra d'examiner et proposer des solutions, la circulation et le stationnement au Bois de Cise.

Après échanges entre les syndics et les personnes présentes, le conseil syndical est clos à 11h30.

**Le président
M. Christophe Vallet**

**La secrétaire de séance
M Gilbert Fauquemberg**